



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

---

Réunion du : 12 DECEMBRE 2019  
à : 14H00

---

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

---

Présents : Mrs. BESNIER Gaëtan, BROCHARD Philippe, Mme GILLON Mireille

---

Excusés : Mrs BAYARRI Jean-Claude, FAGNOU Claude, VERIN Pierre

---

## TOURNOIS

- Mail de l'UNION SPORTIVE VALLEE DU LOIR du 2 Décembre 2019 faisant part de l'organisation d'un tournoi Futsal le Samedi 4 et le Dimanche 5 Janvier 2020 au gymnase de Bonneval, rue du bois chevalier.
  - Samedi : Tournoi U7, U9, U15F et U15
  - Dimanche : Tournoi U11 et U13

Considérant le règlement joint

La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation

- Affiche transmise par TREMBLAY LES VILLAGES relative à un tournoi Futsal le 4 Janvier 2020, à savoir :
  - U13F de 9h00 à 13h00
  - U15F de 13h30 à 17h30
  - Seniors F de 18h00 à 22h00

La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que le club transmette au district le règlement de ce tournoi

## **MATCHE NON JOUE**

**DU 8 DECEMBRE 2019**  
**VETERANS 1<sup>ère</sup> DIVISION**  
**CHARTRES MSD / CHAMPHOL**

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance :

Considérant la feuille de match indiquant : non joué terrain impraticable

Considérant le mail de Chartres Métropole du 9 décembre 2019

Donne match à jouer à une date ultérieure

## **MAIL – RAPPORT D'ARBITRE**

**DU 7 DECEMBRE 2019**  
**U18 D2**  
**ARROU-MARBOUE-LOGRON (1) / BELHOMERT (1)**

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match présentant des observations d'après-match formulée par BELHOMERT portant sur la durée des arrêts de jeu.

Considérant le rapport de l'arbitre en date du 7 Décembre 2019 lequel précise que la rencontre est bien arrivée à son terme et a fait l'objet de 5 minutes de temps additionnel.

Considérant le mail de BELHOMERT du 8 Décembre 2019 contestant la durée du temps additionnel.

Considérant le mail de LOGRON du 7 Décembre 2019 mettant en valeur le fair-play du Capitaine de BELHOMERT qui est intervenu suite à la blessure d'un joueur d'ARROU pour le soutenir et l'aider à rejoindre le banc de touche.

Considérant que le temps additionnel est du seul ressort de l'arbitre.

**Confirme le résultat acquis sur le terrain**  
**ARROU-MARBOUE-LOGRON (1) : 1 but et 1 point**  
**BELHOMERT (1) : 1 but et 1 point**

## **RESERVE D'AVANT MATCH**

**DU 23 NOVEMBRE 2019**  
**CRITERIUM U 13 D1 POULE A**  
**EPERNON (1) / FC DROUAIS (2)**

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant match formulée par EPERNON sur l'ensemble des joueurs de DROUAIS FC, équipiers supérieurs, l'équipe supérieure évoluant en R 1 ne jouant pas ce jour

Confirmée par mail émanant de la boîte officielle du club du 25 novembre 2019 et dite recevable en la forme.

Sur le fond :

Considérant l'article 167 des RG de la FFF lequel dispose que ne peut participer à un match de compétition officiel d'une équipe inférieure le joueur étant entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même ou le lendemain.

Après vérification il s'avère que dans l'équipe de DROUAIS FC ayant disputé le match Critérium U13 R1 contre VIERZON le 16 novembre 2019 aucun joueur n'a participé au match EPERNON (1) / FC DROUAIS (2) du 23 novembre 2019

PAR CES MOTIFS :

**Confirme le résultat acquis sur le terrain :**  
**EPERNON (1) : 1 but et 0 point**  
**FC DROUAIS (2) : 3 buts et 3 points**

## FORFAITS

**DU 7 DECEMBRE 2019**

**U15 F à 8**

**BROU-UNV-NOG-DAN-LOG (1) / C'CHARTRES F (2)**

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match précisant : non joué, absence de l'équipe visiteuse

Considérant la demande de modification de match formulée par C'CHARTRES FOOTBALL le 25 Novembre 2019 pour un horaire à 10H00 acceptée par BROU-UNV-NOG-DAN-LOGR le 3 Décembre 2019.

Considérant le mail de C'CHARTRES du 28 Novembre 2019 relançant sa demande

Considérant l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de C'CHARTRES

Donne match perdu par forfait à C'CHARTRES (-1 point) pour en reporter le bénéfice à BROU-UNV-NOG-DAN-LOG (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 94 euros à C'CHARTRES (1<sup>er</sup> Forfait)

**DU 7 DECEMBRE 2019**

**CRITERIUM U13 D3 POULE C**

**YMONVILLE (2) / DONNEMAIN-LUTZ (1)**

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match

Considérant le mail de DONNEMAIN du 6 Décembre 2019 à 9H07, déclarant forfait pour ce match.

Considérant l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de DONNEMAIN

Donne match perdu par forfait à DONNEMAIN (-1 point) pour en reporter le bénéfice à YMONVILLE (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 47 euros à DONNEMAIN (1<sup>er</sup> forfait)

**DU 8 DECEMBRE 2019**  
**COUPE DU DISTRICT**  
**JOUY ST PREST (1) / LUTZ EN DUNOIS (1)**

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match

Considérant le mail de LUTZ-EN-DUNOIS du 6 Décembre 2019 à 15H25, déclarant forfait pour ce match.

Considérant l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de LUTZ-EN-DUNOIS

Donne match perdu par forfait à LUTZ-EN-DUNOIS = JOUY ST-PREST QUALIFIE

Inflige une amende de 154 euros à LUTZ-EN-DUNOIS

**DU 7 DECEMBRE 2019**  
**U15 D3 POULE B**  
**ANGERVILLE PUSSAY (2) / ST-DENIS-CHATEAUDUN (1)**

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match indiquant absence de l'équipe visiteuse

Considérant l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de ST-DENIS-CHATEAUDUN

Donne match perdu par forfait à ST-DENIS-CHATEAUDUN (-1 point) pour en reporter le bénéfice à ANGERVILLE PUSSAY (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 94 euros à ST-DENIS-CHATEAUDUN (1<sup>er</sup> forfait)

## HORAIRES DES MATCHES

### RAPPEL DE L'ARTICLE 9-4 DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA LIGUE ET DE SES DISTRICTS

« Jusqu'au 14 Novembre et à partir du 16 Janvier, l'horaire par défaut des rencontres « senior » (M et F) est fixé à 15H00 »

« Du 15 Novembre au 15 Janvier, l'horaire par défaut des rencontres senior (M et F) est fixé à 14H30, pour les terrains non dotés d'un éclairage classé au niveau requis »

« Lorsque deux rencontres officielles sont prévues le même jour sur le même terrain et sauf décision contraire de la commission sportive concernée :

- Jusqu'au 14 Novembre et à partir du 16 Janvier : la première rencontre débute à 13H00 (ou à 12H30 au plus tard si le terrain est en surface synthétique) la seconde à 15H00.
- Du 15 Novembre au 15 Janvier : la première rencontre débute à 12H30 (ou à 12H00 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 14H30.

## REPORTS DES MATCHS DU 30/11/19 et 01/12/19

Départemental 1 :

Départemental 2 Poule B :

Départemental 3 Poule A :

Départemental 3 Poule B :

Départemental 3 Poule C :

Départemental 4 Poule A :

Départemental 4 Poule B :

Départemental 4 Poule C :



**JOURNEE COMPLETE  
REPLACEE LE 02 Février 2020**

Départemental 2 Poule A :

→ Journée reportée au 23 Février

Coupe Seniors F Poule B :

Châteaudun-St-Denis / Nogent le Roi

→ Reporté au 12 Janvier

Coupe Seniors F Poule B :

Tremblay les Villages / Angerville

→ Reporté au 19 Janvier

U18 D1 :

→ Journée reportée au 25 Janvier

- U18 D2 : → Journée reportée au 25 Janvier  
 → La Ferté Vid-Brez-Senonches / Villemeux est avancé au Samedi 18 Janvier
- U17 D1 : → Journée reportée au 29 Février
- U15 à 8 : → Journée reportée au 21 Décembre
- Vétérans 1<sup>ère</sup> Division : → Journée reportée au 16 Février
- Vétérans 2<sup>ème</sup> Division : → Journée reportée au 16 Février
- Vétérans 3<sup>ème</sup> Division : → Journée reportée au 16 Février
- Coupe d'Eure-et-Loir U15 : → Journée reportée au 11 Janvier

Coupe d'Eure-et-Loir Seniors :

Lucé Amicale / FC Drouais du 22 Décembre est décalé au Dimanche 12 Janvier, en raison d'un match en retard de championnat R3 programmé le Samedi 21 Décembre pour l'équipe de Lucé (1)

## REPORTS DES MATCHS DU 7 et 8 DECEMBRE

**COUPE DES RESERVES** :

- Villemeux (2) / Courville (2) → Reporté au Dimanche 12 Janvier  
 Tremblay les Villages (2) / Lucé Ouest (2) → Reporté au Dimanche 12 Janvier

Départemental 1 :

- Illiers (1) / Dreux ACSDF (1) → Reporté au Samedi 22 Février

Départemental 2 Poule B :

- U.S. Vallée du Loir (1) / Senonches (1) → Reporté au Samedi 22 Février

Départemental 3 Poule A :

- Brezolles (1) / La Ferté Vidame (2) → Reporté au Samedi 22 Février

Départemental 3 Poule B :

- U.S. Vallée du Loir (2) / Sours (2) → Reporté au Dimanche 23 Février

Départemental 4 Poule B :

- Béville le Comte (2) / Illiers (2) → Reporté au Dimanche 19 Janvier

#### Départemental 4 Poule C :

Thiron-Gardais (2) / Le Gault St-Denis (1)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

#### U18 D1 :

U.S. Vallée du Loir (1) / Abondant-Bû (1)

→ Reporté au Samedi 18 Janvier

Angerville (1) / Brou-Dangeau-Thiron (1)

→ Reporté au Samedi 18 Janvier

Mainvilliers (1) / FC Rémois (1)

→ Reporté au Samedi 18 Janvier

#### U18 D2 :

Dreux Horizon (1) / Chartres MSD (1)

→ Reporté au Samedi 18 Janvier

#### U17 D1 :

Châteauneuf-Tremblay (1) / FC Drouais-Dreux P (1)

→ Reporté au Samedi 15 Février

Bailleau-Illiers (1) / Luisant (1)

→ Reporté au Samedi 15 Février

Maintenon (1) / Nogent le Rotrou (1)

→ Reporté au Samedi 11 Janvier

#### Vétérans 1<sup>ère</sup> Division :

Amilly (1) / Mainvilliers (1)

→ Reporté au Dimanche 12 Janvier

Dreux Portugais (1) / St-Georges (1)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Chartres MSD (1) / Champhol (1)

→ Reporté au Dimanche 12 Janvier

#### Vétérans 2<sup>ème</sup> Division :

Aunay sous Auneau (1) / Vét. V. d'Avre-FC Rémois (1)

→ Reporté au Dimanche 12 Janvier

U.S. Vallée du Loir (1) / Ent. Villemeux-Tremblay (1)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

#### Vétérans 3<sup>ème</sup> Division :

Ymonville (1) / Boutigny-La Vesgre (1)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Brezolles (1) / Jouy St-Prest (1)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

## **Matches à programmer suite aux matchs joués le 8 Décembre**

#### **COUPE DU DISTRICT :**

Tremblay les Villages (1) / Jouy St-Prest (1)

→ Inversé en raison des 2 Divisions d'écart et

→ Placé au Dimanche 12 Janvier à Jouy

Villemeux (1) / St-Georges (2)

→ Placé au Dimanche 12 Janvier

AS Rechèvres (1) / Lucé (2)

→ Placé au Dimanche 12 Janvier

Nogent le Phaye (1) / Chartres MSD (1)

→ Placé au Dimanche 12 Janvier



Authon du Perche (1) / Thiron-Gardais (1)  
Courville (1) / Vernouillet UPE (1)  
Brezolles (1) / FC Rémois (1)

→ Placé au Dimanche 23 Février  
→ Placé au Dimanche 12 Janvier  
→ Placé au Dimanche 1<sup>er</sup> Mars

**COUPE DES RESERVES :**

Nogent le Phaye (2) / Angerville (2)  
Champhol (2) / U.S. Vallée du Loir (2)  
Beauceronne (2) / Maintenon (3)

→ Placé au Dimanche 12 Janvier  
→ Placé au Dimanche 1<sup>er</sup> Mars  
→ Placé au Dimanche 9 Février

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF

Le Président  
Gaëtan BESNIER

La Secrétaire de séance  
Philippe BROCHARD